

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 311

présenté par
Mme Elimas

ARTICLE 30

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression de l'alinéa 18, rédigé en concertation avec le LEEM, vise à permettre aux patients, pour lesquels aucune alternative thérapeutique ne répondant à leur besoin n'est disponible, de bénéficier d'un accès précoce aux médicaments innovants.